

COMPOSANTES DE LA FORMATION

BC01 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

BC02 : Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

BC03 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

**EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES**

- Être âgé de 16 ans minimum ;
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité ;
- Être titulaire de l'un des éléments suivants délivré par la FFE :
- Cas général : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- Lorsque la formation se déroule en apprentissage : Degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature.
- Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égale à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site de la FFE : www.ffe.com

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	TFP Animateur d'équitation
CONDITIONS D'EXERCICE	Découverte et initiation dans les activités équestres.
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieure dans le domaine des activités équestres À l'exclusion des pratiques compétitives de niveau amateur et plus.